



C'EST  
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE  
DES LOCATAIRES

#1  
JUN 2024



## Vous informer, en proximité

J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre "C'est Bon à Savoir", que j'ai voulu proche de vous et de la vie au sein des résidences de Pas-de-Calais habitat. Elle sera un lien nouveau entre nous, une façon simple de vous informer régulièrement et de vous accompagner dans votre quotidien, comme cette fois avec votre nouvel espace locataire et l'utilisation du chèque énergie pour le règlement des charges locatives, si celles-ci incluent du chauffage collectif. Je vous en souhaite une bonne lecture.

**Jean-Louis Cottigny**  
Président de Pas-de-Calais habitat

## DÉCOUVREZ ET CRÉEZ VOTRE NOUVEL ESPACE LOCATAIRE

Depuis le 5 mars dernier, pour faciliter vos démarches, Pas-de-Calais habitat a mis à votre disposition un nouvel espace personnel en ligne, accessible depuis notre site internet : [www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr) Il donne accès à un grand nombre de services :

- Consulter votre compte locataire
- Télécharger votre avis d'échéance
- Obtenir un relevé de compte
- Mettre en place un prélèvement automatique
- Payer votre loyer par carte bancaire de manière sécurisée
- Solliciter une demande technique

**Connectez-vous sur**  
[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)  
→ rubrique Espace locataire

Cliquez sur : **Créez votre espace locataire.**

**Attention : vous devez créer un nouveau compte** même si vous en possédez déjà un. Vous ne pourrez pas vous connecter avec vos anciens identifiants/mot de passe.



L'application mobile est  
disponible sur les stores



## LE CHÈQUE ÉNERGIE, UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT DE VOS CHARGES LOCATIVES

Les chèques énergie ont été envoyés tout au long du mois d'avril. Si vous êtes éligible, vous l'avez reçu automatiquement par courrier, à la dernière adresse indiquée à l'administration fiscale.

Comprise entre 68 et 277 € selon les revenus et la composition familiale, cette aide permet de payer les factures d'énergie (gaz, électricité, fioul...).

Grande nouveauté 2024 : si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie et que votre résidence est chauffée collectivement, vous pouvez utiliser la somme perçue pour régler vos charges locatives. Pour cela, rien de plus simple : venez déposer votre chèque dans votre agence Pas-de-Calais habitat.

Pour rappel, le chèque énergie 2024 est utilisable jusqu'au 31 mars 2025.



**89%** DES LOCATAIRES SONT  
SATISFAITS DE  
PAS-DE-CALAIS HABITAT\*

\*Enquête menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France auprès de 2 400 locataires de Pas-de-Calais habitat



Flashez ce  
QR-Code pour  
en savoir plus



Point dialogue | 03-21-62-62-62  
NUMÉRO NON SURTAXÉ

[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)



## ZAC DES DEUX VILLES : ÇA BOUGE !

En fin d'année, deux collectifs ont vu le jour : la Forêt Ka ZAC sur la commune d'Hénin-Beaumont et les ZACactivités sur le secteur de Montigny-en-Gohelle. Tous deux ont un même objectif : insuffler de la vie au cœur des résidences et favoriser les bonnes relations entre voisins.

Lydie qui est à l'origine du lancement du collectif la Forêt Ka ZAC nous partage son point de vue :

*"C'est important de faire vivre le quartier et de faire sortir les enfants. Nous avons le projet de proposer des ateliers jeux de société 2 fois par mois. On se rend compte qu'avec peu de moyens, on arrive à ce que les gens se rencontrent. Si, au départ, le collectif a été créé pour les enfants, nous avons envie d'y associer les aînés qui ont beaucoup de choses à faire découvrir aux plus jeunes !"*

Johanna est ravie elle aussi de partager son expérience au sein de l'association ZACactivités :

*"Nous sommes constitués en association depuis peu ! Et c'est grâce aux conseils des équipes de Pas-de-Calais habitat qui nous ont soutenu dans la démarche par le biais d'Étinç'ailes le parcours. Nous avons plein d'idées pour l'année à venir : mettre en place un partenariat avec "l'école buissonnière", une troupe de théâtre professionnelle qui pourrait animer des ateliers avec un spectacle final, développer un partenariat avec la médiathèque pour permettre l'accès au labo numérique, organiser un grand pique-nique ou un marché aux puces... Nous voulons créer du lien entre les habitants du quartier. Cette association, nous la voulons collégiale : toutes les idées sont les bienvenues, chacun peut participer !"*

**Pas-de-Calais habitat soutient le développement d'association au sein des quartiers. Plus de renseignements auprès de votre agence.**



## VOTRE AGENCE

**Résidence Mendès-France, 44 avenue des Fusillés à Hénin-Beaumont**

Pas-de-Calais habitat compte désormais 31 agences et 10 points de contact proches de chez vous. Au sein des agences, les responsables d'agence, conseillers logement et conseillers sociaux vous reçoivent, avec ou sans rendez-vous.

### Horaires d'ouverture :

- Lundi de **9h à 12h** et de **13h30 à 17h30**
- Mardi de **9h à 12h**
- Mercredi de **14h à 18h**
- Jeudi de **13h30 à 17h30**
- Vendredi de **9h à 12h30**

### Point de contact Résidence Kennedy à Hénin-Beaumont

Nous vous accueillons le mardi de **13h30 à 15h30**



**Votre responsable d'agence :**  
Kevin Deusy

Avec l'équipe de proximité, il est le garant de la qualité de service et vous apporte des réponses adaptées aux questions concernant le quartier, la résidence, votre logement.

### Votre conseiller logement vous reçoit lors de ses permanences sur rendez-vous :

- Lundi de **14h à 16h**
- Mardi de **10h à 11h30**
- Mercredi de **14h à 16h**

Il vous accompagne tout au long de votre parcours locatif, depuis la demande initiale jusqu'à l'entrée dans votre nouveau logement.

### Votre conseillère sociale vous reçoit lors de ses permanences sur rendez-vous :

- Mercredi de **14h à 15h** au Point Contact résidence Kennedy et à l'agence de **15h30 à 17h**

Elle vous accompagne en cas de difficultés de paiement du loyer, vous conseille et vous oriente, si besoin, vers les structures partenaires adaptées.

### Pour prendre rendez-vous avec votre responsable d'agence, votre conseiller(e) logement ou votre conseillère sociale :

☎ **03 21 62 62 62**

### Pour vos demandes d'intervention technique relatives au contrat multiservices dont vous bénéficiez pour votre logement :



**03 21 21 93 10**

**monlogista.fr**